

Réponse de Bertrand Godin à l'étude émise par Protégez-Vous et CAA Québec.

1^{er} décembre 2016,

Je suis très déçu de la philosophie de sécurité routière démontrée par le CAA Québec et Protégez-vous dans le cadre de leurs tests de dispositifs de mesure de taux d'alcoolémie. Je suis d'accord avec la démarche du CAA de faire des tests pour prouver la fiabilité des Alcotests personnels, mais de prétendre que ce ne sont pas de bons produits sous prétexte qu'on ne peut pas les utiliser en cour pour contester le travail policier est très maladroit. C'est un peu comme si le CAA disait de ne pas regarder son indicateur de vitesse sous prétexte qu'il est moins précis que le radar du policier. Est-ce logique?

Les Alcotests personnels sont vendus dans le but de faire réaliser de ne pas prendre le volant quand on consomme de l'alcool et comme un outil de prévention, pas pour être utilisé comme outil de contestation dans un dossier de cour. Les produits sont assez fiables pour avoir passez les tests de la FDA.

Depuis plusieurs années, des milliers des personnes ont pris la bonne décision de ne pas prendre le volant parce qu'ils ont fait un test personnel. C'est la raison pour laquelle je suis porte parole pour Alco prévention canada et que MADD Canada recommande l'utilisation des Alcotests personnels.

Pour moi, c'est 0% d'alcool quand vient le temps de prendre le volant et c'est le message que je livre depuis plus de 12 ans. Mais pour ceux qui ne respecte pas cette règle et qui sont dans le doute, un outil de mesure, qui donne une indication du danger, est toujours nécessaire. C'est exactement le rôle des Alcotests personnels.

Il ne reste plus maintenant plus au CAA que de suggérer de prendre un verre de plus. Comme ça, tout le monde excédera la limite permise de .08 sans se poser de question, et aura le jugement de ne pas prendre le volant. Mais ça, j'en doute.

Bertrand Godin